

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-094

Date de la convocation : 05/12/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 77

Conseillers représentés : 9

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 015 Vincent THIRION , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 024 DE POUILLY Jean , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 027 CERRAJERO Eladio , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 MANESSE Jean Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FAILLON Gérard , 049 ANDREY Danielle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 055 DELANDHUY Pascal , 056 DANNEAUX Dominique , 057 Pierre DEMISSY , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 072 NICOLITCH Cédric , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 080 Gérald LORFEUVRE , 081 ROBIN Dominique , 083 LEROY Yves , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 115 MACHINET Jean Baptiste , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 028 MEIS Michel (à 029 SIGNORET Francis) , 037 LEFORT Sylvie (à 038 SEMBENI Anne) , 064 MALVAUX André (à 062 PIEROT Chantal) , 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît) , 099 LE GALL Jean François (à 097 AUDEGOND Michaël) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) , 121 RENOLLET Hubert (à 112 FESTUOT Annie) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

**OBJET : PREPARATION A LA MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC DE RENOVATION DE
L'HABITAT (SPRH)**

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ANAH n° 2024-34 du 09 octobre 2024, portant adaptation des modalités de mise en œuvre du pacte territorial France Rénov',

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie communautaire »,
.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 23/12/2024
et de sa publication ou notification le 23/12/2024**

Considérant la nécessité de délibérer sur le principe d'un conventionnement avec l'ANAH pour la mise en place d'un SPRH sur le territoire intercommunal,

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission Habitat/Urbanisme en date du 03/12/2024,

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un accord de principe quant à la contractualisation d'un **PACTE TERRITORIAL** avec l'ANAH pour la mise en place d'un Service Public pour la Rénovation de l'Habitat à l'échelle de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et à la mise en place des conventions de partenariats avec les partenaires qui seront identifiés dans ce pacte (l'ALE 08, l'ADIL 08 ou tout autre partenaire qui pourrait être concerné).
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne conduite de cette procédure.

Le secrétaire de séance,

Thierry MACHINET



Le Président,

Benoît SINGLIT

